

L'an deux mil vingt-trois et le neuf juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc ROZÉ, Maire adjoint d'AUNEUIL.

Présents : Mesdames BUSSIGNIES, DELACOUR, DEMARY, LE GALL, LEUCAT, MARINHO, SURIRAY, et VICTOIRE.
Messieurs BOUCHAUD, CARMINATI Joël, CHARBOIS, COYEN, DECOMBAT, DEKKERS, MULLER, NIBART, PIGNY et ROZÉ.

Absents excusés : Mmes DELIGNIÈRES, STEPHANE et VERGALLI.
MM. CARMINATI Johnny et VAIN.

Pouvoirs : M. Johnny CARMINATI a donné pouvoir à M. ROZÉ
Mme STEPHANE a donné pouvoir à Mme BUSSIGNIES
Mme VERGALLI a donné pouvoir à M. BOUCHAUD
M. VAIN a donné pouvoir à M. Joël CARMINATI
Mme DELIGNIÈRES a donné pouvoir à M. PIGNY

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Armelle LE GALL est nommée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

Administration générale

- Election des délégués et des suppléants aux élections sénatoriales 2023

ADMINISTRATION GENERALE

DELIBERATION N°38 / 2023 : ELECTION DES DELEGUES ET DES SUPPLEANTS AUX ELECTIONS SENATORIALES 2023

Vu le Code Electoral, notamment ses articles LO 276, LO 278, L. 294, L. 295, L. 301, L.309, L. 310, L. 311, L.441, L. 446, L. 502 et L. 529 ;

Vu le décret 2023-257 du 6 avril 2023 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des Sénateurs dans les départements de la série n°1 figurant au tableau n°5 annexé au code électoral ;

Vu l'arrêté préfectoral du 26 mai 2023 fixant les modalités de désignation des délégués des conseillers municipaux et de leurs suppléants au collège électoral devant procéder à l'élection de quatre sénateurs lors du scrutin du 24 septembre 2023 ;

Composition du bureau électoral :

M. Jean-Marc ROZÉ, 1^{er} adjoint au Maire et président de séance, indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés présents à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de :

- M. Didier BOUCHAUD
- M. Michel CHARBOIS
- Mme Alexandra MARINHO
- Mme Emilie BUSSIGNIES

La présidence du bureau est assurée par ses soins.

Election des délégués et suppléants :

Le Conseil municipal d'Auneuil doit élire 15 délégués et 5 suppléants.

Les délégués et les suppléants sont élus simultanément par les conseillers municipaux, sur une même liste suivant le système de la représentation proportionnelle sans panachage ni vote préférentiel avec application de la règle de la plus forte moyenne.

Les listes déposées et enregistrées sont les suivantes :

- Liste 1 : Sérénité
- Liste 2 : Auneuil engagé pour l'Oise

Monsieur le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection de 15 délégués et de 5 suppléants en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement du ou des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats suivants sont constatés :

- ✓ Nombre de bulletins :..... 23
- ✓ Bulletins blancs : 0
- ✓ Bulletins nuls :..... 0
- ✓ Liste 1 : 20
- ✓ Liste 2 :..... 3
- ✓ Suffrages exprimés :..... 23

Article 1 : sont élus en qualité de délégués :

- M. Johnny CARMINATI
- Mme Véronique DELACOUR
- M. Jean-Marc ROZÉ
- Mme Odile DEMARY
- M. Joël CARMINATI
- Mme Armelle LE GALL
- M. Maxime MULLER
- Mme Corrine DELIGNIÈRES
- M. Christophe PIGNY
- Mme Sylvie LEUCAT
- M. Didier BOUCHAUD
- Mme Emilie BUSSIGNIES
- M. Guillaume NIBART
- M. Hans DEKKERS
- Mme Sylvie VICTOIRE

Article 2 : sont élus en qualité de suppléants :

- **Mme Véronique VERGALLI**
- **M. Jérôme COYEN**
- **Mme Fabienne SURIRAY**
- **M. Michel CHARBOIS**
- **Mme Alexandra MARINHO**

Un procès-verbal des opérations de vote est dressé et signé par les membres du bureau de vote.

La séance est levée à 20h15.